



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Professeurs techniques

Question écrite n° 37841

#### Texte de la question

M Rene Andre attire l'attention de M le ministre de l'education nationale sur la situation des professeurs techniques, chefs de travaux de lycee professionnel. Ceux-ci, depuis de longues annees, souhaitent pouvoir acceder au tour exterieur aux corps des certifies. De nombreuses promesses leur ont ete faites ; la derniere date de 1985 ou il leur etait indique : « que le secretaire d'Etat au budget venait de confirmer (au secretaire d'Etat charge de l'enseignement technique et technologique) son accord pour instituer des chefs de travaux ayant dix ans d'anciennete a un tour exterieur d'acces au corps des certifies ». A l'heure actuelle, les chefs de travaux sont environ 1 500 et on cree chaque annee un concours d'acces ou soixante places sont reservees aux professeurs et aux chefs de travaux de moins de quarante-cinq ans et soixante autres places sont egalement reservees sur une liste d'aptitude a ceux de plus de quarante-cinq ans. Il lui demande s'il envisage le maintien de ce concours ou s'il en prevoit la suppression pure et simple pour les chefs de travaux puisqu'en realite ils ont, pour acquerir leur titre de chef de travaux, deja du passer un concours du meme type. Envisage-t-il egalement d'integrer les primes dans le salaire des chefs de travaux de facon que soit reconnue concretement leur difference de responsabilite par rapport a d'autres membres du corps enseignant.

#### Données clés

**Auteur :** [M. André René](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37841

**Rubrique :** Enseignement secondaire: personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale, de la recherche et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 mars 1988, page 1097